

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 037-72

Cette unité d'aménagement résulte de la fusion des 031-53 et 033-51. La fusion entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023 en vertu de l'arrêté ministériel du 17 mars 2020¹.

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	179 800	1 400	0	1 600	35 500	53 600	7 200	8 800	300	288 200
2023-2028	218 100	900	0	1 100	42 100	56 600	8 700	7 500	200	335 200
Δ	21%	-36%	-	-31%	19%	6%	21%	-15%	-33%	16%

Enjeux reliés aux résultats préliminaires

- ▶ 27 000 m³/an, soit 8 % des possibilités forestières totales, sont prévus dans des secteurs considérés enclavés par la Direction générale régionale.
- ▶ L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette affecte actuellement 13 280 hectares, ou 4 % de la superficie destinée à l'aménagement. Des pertes ont été anticipées avec un impact de -4 % des possibilités forestières.

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

¹ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2020F%2F72112.PDF>

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Volume sur pied supérieur de 13 % à celui de l'inventaire précédent
- ▶ Hypothèses de croissance du sapin baumier révisées à la hausse par la Direction de la recherche forestière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- ▶ Effet positif de la fusion des unités d'aménagement 031-53 et 033-51

Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	2 010	0	790	0
2023-2028	2 130	80	180	10
Δ	6%	-	-77%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Nouvelles cibles d'éclaircie commerciale et de coupes progressives irrégulières fournies par la Direction générale régionale

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	110	100	130	990
2023-2028	580	20	980	410
Δ	427%	-80%	654%	-59%

Particularités

Les plantations intensives représentent 470 ha/an

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Augmentation de 21 % du budget alloué à la réalisation des travaux sylvicoles



Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 3 507 600 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **3 487 800 \$**, soit 99 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	692 870	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	73 390	11%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	6 140	1%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	281 310	41%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	332 030	48%

Principaux changements dans le territoire

À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	80 % du territoire est maintenu sous le niveau d'altération modérée
Structure complexe	Réalisation d'une proportion de 8 % de coupes progressives irrégulières
Composition forestière	Maintien de superficie de type de couvert résineux et de type de couvert à feuillus tolérants
Legs biologiques	Rétention de 5 % du volume dans 20 % de la superficie des coupes totales
Aires protégées	158 831 hectares en aires protégées décrétées exclues du territoire destiné à l'aménagement
Organisation spatiale	Approche par compartiment d'organisation spatiale en sapinière
Caribou forestier	Application de modalités particulières (Plan de 2013) sur 172 330 hectares du territoire afin d'assurer le maintien ou la restauration de l'habitat
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion de l'aménagement des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le MFFP (grive de Bicknell, omble chevalier oquassa, garrot d'Islande).

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Stratégie visant le maintien ou l'amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers
	Le rendement unitaire de 0,9 m ³ /ha/an au dernier calcul passe à 1,0 m ³ /ha/an
Perturbations naturelles	Considération de l'effet actuel de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette par l'application de perte anticipée sur 13 280 hectares ayant un état de défoliation avancée
	Adaptation de la stratégie sylvicole visant la diminution de la vulnérabilité du territoire à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Pertes de superficie	Retrait de la superficie associée aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines, écotones, marécages arborescents et milieux humides d'intérêt identifiés
	Cible minimale de 50 % de forêt de 7 mètres et plus dans les bassins versants des lacs stratégiques
Sols	Exclusion de la récolte dans les pentes abruptes (plus de 40 %) et les sommets pour une superficie de 112 570 hectares (16 % de la superficie totale)

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Récolte minimale de 190 000 m ³ /an à court terme, 300 000 m ³ /an à moyen terme et 420 000 m ³ /an à long terme des essences du groupe SEPM
	Récolte minimale de 15 000 m ³ /an à court terme, 25 000 m ³ /an à moyen terme et 30 000 m ³ /an à long terme des essences feuillues vedettes (bouleau à papier, bouleau jaune et érable à sucre) sur les sites avec potentiel de production de bois de qualité
	Proportion de la récolte du groupe SEPM composée d'au moins 50 % d'épinettes dans 50 ans
	Intensification de l'aménagement à l'échelle du territoire par l'augmentation graduelle dans le temps de la superficie occupée par des traitements intensifs sur les sites appropriés, 11 % atteints à long terme
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Coupes partielles respectant les règles de l'approche par compartiment d'organisation spatiale
	Réalisation de 80 ha/an d'éclaircie commerciale
Valeur des bois	Cible d'une taille minimale de 110 dm ³ /tige moyens pour les bois SEPM dans 50 ans

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintien d'un minimum de 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres et plus dans une pourvoirie avec droits exclusifs, une zone d'exploitation contrôlée ou une réserve faunique
	Prise en compte des encadrements visuels reconnus au <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i>

Autres enjeux	
Enjeux	Modalités
Faisabilité opérationnelle	Aucune coupe partielle dans les peuplements enclavés identifiés par la Direction générale régionale



Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration². Elle pourra être considérée lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

La prise en compte de la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'appuie sur une prévision approximative des effets potentiels d'ici 2023 et considère uniquement les impacts à court terme. Les impacts futurs ainsi que l'évolution dans le temps des zones affectées restent inconnues et pourraient nécessiter des mises à jour des possibilités forestières au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 13 avril 2021

² <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>